

VOTRE CPAM VOUS INFORME

De nouveaux services sur votre compte ameli

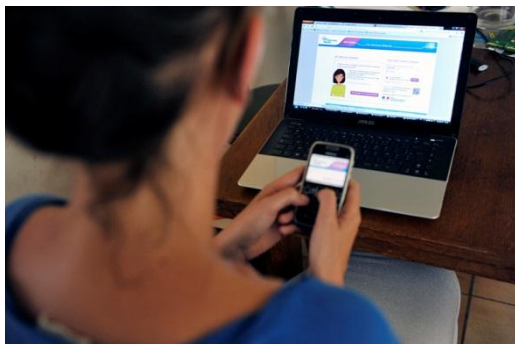
Encore plus complète, la nouvelle version du compte ameli vous offre de nouvelles fonctionnalités pour répondre au plus près à vos besoins :

> **La déclaration de naissance d'un nouveau-né**

Pour informer votre Caisse d'Assurance Maladie de l'arrivée de bébé, rendez-vous dans la rubrique « Mes démarches », option « Déclarer la naissance de mon enfant ».

> **L'enrichissement du suivi des arrêts de travail**

Les prescriptions de repos sont désormais regroupées pour constituer un seul arrêt de travail. Le détail de l'arrêt présente à la fois la prescription initiale et la prolongation. De plus, la réception de la prescription et des attestations de salaire transmises par les employeurs vous est désormais notifiée.



> **Le téléchargement de l'attestation de tiers payant intégral à la complémentaire santé**

Vous pouvez télécharger directement votre attestation de tiers payant intégral à partir de votre compte ameli, dans la rubrique « Mes démarches », option « Télécharger mon attestation de droits ».

> **La déclaration de situation pour un(e) conjoint(e) divorcé(e)**

Ce service alerte les conjoints divorcés d'une fin de droits et les invite, via un formulaire de contact spécifique, à préciser leur situation pour actualiser rapidement leurs droits.

> **La notification d'absence de médecin traitant**

Lors de votre connexion, vous êtes informé lorsque vous-même ou l'un de vos bénéficiaires ayant atteint l'âge de 16 ans n'a pas encore déclaré de médecin traitant.

> **Le coaching « Santé Active »**

Grâce au coaching en ligne Santé Active, vous bénéficiez de conseils pratiques et personnalisés pour adopter de bons réflexes chaque jour pour votre dos, votre cœur ou votre alimentation.

50% des assurés du département* ont déjà ouvert un compte ameli. Vous n'avez pas encore le vôtre ? Créez-le dès maintenant, c'est rapide, simple et pratique ! Rendez-vous sur www.ameli.fr, rubrique « Mon compte ».

* chiffre à fin août 2015

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

Article adressé le : 10/09/2015